

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



OIC/CFM-37/ECO/DR/FINAL

Original : Anglais

**RESOLUTIONS  
SUR  
LES AFFAIRES ECONOMIQUES**

**ADOPTÉES PAR  
LA 37<sup>ÈME</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES  
AFFAIRES ETRANGERES**

*(SESSION DE LA VISION PARTAGÉE D'UN MONDE ISLAMIQUE PLUS SÛR ET PLUS PROSPÈRE)*

**DOUCHANBE, REPUBLIQUE DU TADJIKISTAN**

**4-6 DJOUMADAH ATHANIA 1431 H  
(18-20 MAI 2010)**

## INDEX

N°	SUJET	PAGES
1.	Résolution no. 1/37-E sur TPS-OIC et la promotion du commerce intra-OCI	3
2.	Résolution no. 2/37-E sur le renforcement de la sécurité alimentaire et la promotion du développement agricole dans les Etats membres de l'OCI	6
3.	Résolution no. 3/37-E sur le développement du secteur du transport	10
4.	Résolution no. 4/37-E sur les activités dans le domaine de la réduction de la pauvreté	12
5.	Résolution no. 5/37-E sur les activités relatives à la mise en œuvre du COMCEC	15
6.	Résolution no. 6/37-E sur l'assistance économique aux Etats membres et aux communautés musulmanes dans les pays non membres de l'OCI	19
7.	Résolution no. 7/37-E sur la reconstruction économique de l'Afghanistan	26
8.	Résolution no. 8/37-E sur les activités des institutions de l'OCI dans le domaine économique	28

**RESOLUTIONS NO. 1/37-E**  
**SUR**  
**LE TPS-OIC ET LA PROMOTION DU COMMERCE INTRA-OCI**

*La trente-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan du 4 au 6 djoumadah athani 1431 H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** le Programme d'Action Décennal adopté par la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

**Considérant** la résolution no. 1/11-E(IS) adoptée par la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21<sup>ème</sup> siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008,

**Rappelant** les dispositions de la déclaration d'Istanbul adoptée par le Sommet économique du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Turquie le 9 novembre 2009;

**Réaffirmant** la résolution 1/36-E de la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009;

**Prenant** en considération les différentes résolutions du COMCEC, en particulier la résolution de la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC,

**Saluant** les bons offices du Secrétaire général pour diligenter le processus de ratification des accords économiques de l'OCI par les Etats membres,

**Notant avec satisfaction** l'augmentation sans précédent du nombre de signatures et de ratifications des accords économiques de l'OCI par les Etats membres en 2009,

**Saluant** l'entrée en vigueur du protocole sur le plan des tarifs préférentiels pour le TPS-OIC (PRETAS), le 5 février 2010,

**Félicitant** les 18 Etats membres qui ont signé et 6 Etats membres qui ont ratifié jusque là, les règles d'origine du TPS-OIC,

**Conscient** de la mise en œuvre accélérée des différents programmes visant à atteindre l'objectif global de 20% du commerce intra-OCI à l'horizon 2015 alors qu'il en était à 16,6% en 2008,

**Prenant en considération** le programme exécutif de la feuille de route pour le commerce intra-OCI, qui a été adoptée par la réunion consultative des institutions de l'OCI opérant dans le domaine économique, tenue au siège du CIDC à Casablanca, Maroc, les 11 et 12 février 2009,

**Conscient** de l'impact de la récession économique mondiale sur les économies des Etats membres de l'OCI et les échanges commerciaux intra-OCI,

**Prenant note** des recommandations du forum des affaires du COMCEC, tenue à Istanbul, les 5 et 6 novembre 2009 en marge de la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC, et du 13<sup>ème</sup> forum international des affaires, tenu au Caire, République arabe d'Egypte, du 13 au 16 octobre 2009,

**Exprimant** également pour son appréciation à la République du Tadjikistan pour avoir abrité le second forum d'affaire de l'OCI / 13<sup>ème</sup> réunion du secteur privé, le 14 mai à Douchanbe et rappelant les recommandations formulées par ledit forum

**Se félicitant** de l'annonce faite par la République Arabe Syrienne de faciliter la délivrance de visa pour les hommes d'affaires des Etats membres,

**Exprimant** son appréciation à la République arabe d'Egypte pour avoir accueilli le 5<sup>ème</sup> Forum des Femmes d'Affaires en avril 2010 au Caire et se félicitant de la participation active des Etats membres de l'OCI à cet évènement,

**Prenant note** des rapports d'activité du Centre de Recherches statistiques, économiques, sociales et de Formation dans les pays islamiques (SESRIC) du Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), de la Banque islamique de Développement (BID) et de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI),

**Ayant pris note** du rapport du Secrétaire général sur la question:

- 1- **Appelle** les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces accords à le faire le plus rapidement possible pour permettre la mise en œuvre du TPS-OIC;
- 2- **Réitère** l'importance du TPS-OIC en tant que base institutionnelle pour le renforcement du commerce intra-OCI et la réalisation de l'objectif du Programme d'Action décennal d'un niveau de 20 % à l'horizon 2015, et **Invite** les Etats membres à participer au TPS-OIC en vue de tirer profit des dispositions de ce système pour promouvoir les relations commerciales avec tous les pays membres de l'OCI;
- 3- **Appelle** le comité de négociation commerciale à envisager de se réunir aussitôt que les règles d'origine du TPS-OIC entrent en vigueur en vue d'examiner les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du TPS-OIC;
- 4- **Invite** les Etats membres n'ayant pas encore ratifié le PRETAS à notifier au Secrétariat du Comité de négociations commerciales dans les meilleurs délais leurs tranches annuelles de réduction spécifiques en même temps que la liste des produits et du taux MFN applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2003, qui est le taux de base à utiliser pour les réductions tarifaires;
- 5- **Invite** également les Etats membres ayant ratifié les règles d'origines à parachever les mesures législatives et administratives internes nécessaires, telles que l'impression du certificat d'origine du TPS-OIC et à fournir des

- spécimen de vignettes au Secrétariat du Comité de négociations commerciales afin de rendre le TPS-OIC opérationnel;
- 6- **Exhorte** le Secrétariat général à avoir des consultations avec les groupements économiques régionaux auxquels appartiennent des Etats membres de l'OCI, en vue d'accélérer le processus de ratification du système des tarifs préférentiels de l'OCI;
  - 7- **Demande** au Secrétariat général de l'OCI, à la BID, au CIDC et au SESRIC d'étudier le potentiel commercial des pays d'Asie centrale ainsi que les possibilités de facilitation de leur intégration au système commercial intra-OCI, et d'en faire rapport à la 27<sup>ème</sup> session du COMCEC en 2011;
  - 8- **Donne mandat** à la BID et au CIDC pour suivre les questions relatives aux activités de l'OMC et en faire rapport à la session annuelle du COMCEC et des autres fora concernés;
  - 9- **Prend note** des progrès réalisés sur la mise en œuvre du "programme exécutif de la feuille de route pour la réalisation des objectifs du commerce intra-OCI" élaboré par les institutions concernées de l'OCI, et demande à la BID de mobiliser les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre rapide;
  - 10- **Demande** aux institutions de l'OCI de mener leurs activités suivant le programme exécutif de la feuille de route et invite les Etats membres à apporter le soutien nécessaire aux institutions de l'OCI à cet effet et à participer activement à ces activités;
  - 11- **Appelle** les Etats membres à faciliter la délivrance de visas pour les hommes d'affaires aux fins de promouvoir l'échange de biens et de services et de renforcer la coopération économique et commerciale au sein de la Oummah;
  - 12- **Exhorte** les Etats membres à participer activement à la 13<sup>ème</sup> Foire commerciale des Etats membres de l'OCI qui se tiendra à Sharjah, Emirats arabes unis, du 24 au 29 avril 2011;
  - 13- **Exhorte** les secteurs privés des Etats membres à promouvoir l'investissement dans les pays de l'OCI, et notamment en Asie centrale.
  - 14- **Invite** les Etats membres à organiser des forums d'affaires pour les Etats membres de l'OCI en vue de mobiliser la participation du secteur privé aux efforts visant à accroître les échanges intra-OCI et à donner une réponse durable aux crises alimentaire, financières et énergétiques mondiales;
  - 15- **Invite** la CICI à explorer l'organisation de réunions du secteur privé en marge des foires commerciales des Etats membres de l'OCI qui sont organisés tous les deux ans par le CIDC;
  - 16- **Demande** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTIONS NO. 2/37-E**  
**SUR**  
**LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**  
**ET LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

*La trente-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan du 4 au 6 djoumadah athani 1431 H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** le Programme d'Action Décennal adopté par la 3ème session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

**Considérant** la résolution no. 1/11-E(IS) adoptée par la 11ème session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21ème siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008,

**Rappelant** les dispositions de la déclaration d'Istanbul adoptée par le Sommet économique du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Turquie le 9 novembre 2009;

**Réaffirmant** la résolution no. 8/35-E sur la sécurité alimentaire des Etats membres de l'OCI adoptée par la 35ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Kampala République d'Ouganda du 18 au 20 juin 2008,

**Prenant** en considération les différentes résolutions du COMCEC, en particulier la résolution de la 25ème session du COMCEC,

**Ayant à l'esprit** les résolutions adoptées par la 4ème Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, du 14 au 16 janvier 1995,

**Rappelant** le plan d'action quinquennal de l'OCI sur le coton (2007-2011) approuvé par la 22ème session du COMCEC, est soutenue par la résolution no. 1/35-E du Conseil des Ministres des Affaires étrangères,

**Saluant** l'initiative de Son Altesse l'Emir de l'Etat du Koweït de création d'un fonds pour la vie décente dans les Etats islamiques au cours du 4ème Forum économique islamique mondial, organisé par le Koweït du 29 avril au 1er mai 2008, et au cours duquel l'Etat du Koweït avait annoncé une donation de 100 millions de dollars au fonds en vue de soutenir cette initiative destinée à procurer aux populations nécessiteuses des denrées alimentaires de base pour contribuer au programme de promotion de la production agricole et de coopération avec les initiatives internationales similaires,

**Soucieuse** des effets négatifs de la crise alimentaire mondiale sur les Etats membres de l'OCI, notamment les pays les moins avancés,

**Soucieuse** d'alléger ces effets adverses de la crise alimentaire mondiale sur les économies des Etats membres de l'OCI,

**Consciente** des apports financiers et technologiques énormes nécessaires pour la croissance de la production et de la productivité dans le secteur agricole des Etats membres de l'OCI

**Consciente** des effets adverses de la raréfaction des ressources en eau, de la dégradation du sol, de la sécheresse et des autres problèmes relatifs aux changements climatiques sur le secteur agricole des Etats membres de l'OCI,

**Ayant noté** la participation de la délégation du Secrétariat général de l'OCI au troisième Sommet mondial sur l'alimentation tenue à Rome, Italie, du 16 au 18 novembre 2009,

**Se félicitant** de la feuille de route pour la coopération multilatérale entre l'OCI, la BID, le COMCEC et la FAO sur la sécurité alimentaire, adopté par la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC tenue à Istanbul, la République de Turquie, du 5 au 9 novembre 2009,

**Notant avec appréciation** l'engagement des Etats membres de l'OCI dotés de capitaux et de technologies à apporter aux autres Etats membres de l'OCI une assistance technique et en nature dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole,

**Consciente** des efforts en cours pour la tenue de la 5<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole à Khartoum, Soudan pendant le dernier quart de l'année 2010,

**Rappelant** l'offre faite par le Gouvernement de la Turquie d'accueillir une conférence ministérielle similaire sur la sécurité alimentaire et le développement agricole,

**Consciente** du besoin pressant de mener une action intra-OCI d'urgence face à la détérioration de la situation alimentaire dans les pays membres,

**Ayant pris connaissance** de l'intérêt dont ont fait montre la Banque islamique de Développement (BID), la Banque arabe pour le Développement économique en Afrique (BADEA) et la Banque de la CEDEAO pour l'Investissement et le Développement (EBID) pour le financement des projets cotonniers soumis par les Etats membres,

**Rappelant** l'adoption de 13 propositions de projets sur le coton et le textile par les réunions du comité de projets et du comité directeur sur le coton en 2009,

**Notant avec satisfaction** l'échange d'expérience et la coopération en matière de recherche et de développement, d'innovation et de partage de connaissances entre les Etats membres de l'OCI,

**Considérant** les rapports d'activité du Centre de Recherches statistiques, économiques, sociales et de Formation dans les pays islamiques (SESRI), du Centre islamique pour

le Développement du Commerce (CIDC) et de la Banque islamique de Développement (BID),

**Saluant** l'initiative du Secrétaire général pour redynamiser l'activité de l'OCI en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole;

**Ayant pris note** du rapport du Secrétaire général sur la question,

- 1- **Demande** au COMCEC d'assumer un rôle actif dans les actions concertées au sein de la communauté de l'OCI en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la coopération agricole;
- 2- **Appelle** les Etats membres à dynamiser leur coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire dans l'objectif de faire face avec efficacité à la question de la sécurité alimentaire, et demande à la BID, au Secrétariat général de l'OCI et au bureau de coordination du COMCEC de suivre la question;
- 3- **Adopte** la feuille de route recommandée par la réunion du Groupe de Travail sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI, qui prévoit la création d'un Groupe de Travail composé du Secrétariat général de l'OCI, du bureau de coordination du COMCEC et de la Banque islamique de Développement pour œuvrer en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO);
- 4- **Invite** les Etats membres de faire de la sécurité alimentaire une haute priorité et de l'intégrer dans les programmes et budgets nationaux et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des projets prioritaires de sécurité alimentaire et de développement agricole;
- 5- **Appelle** les institutions internationales financières et de développement, les pays donateurs et le secteur privé à accroître leur assistance, y compris l'aide publique, par l'octroi de ressources financières et autres aux Etats membres de l'OCI;
- 6- **Invite** le Secrétariat général de l'OCI à renforcer sa coopération avec les organisations internationales et les institutions financières pour la mise en œuvre de projets de développement rural visant à renforcer la sécurité alimentaire de la région OCI;
- 7- **Se félicite** de l'offre faite par la République de Turquie pour accueillir une réunion sur le thème de la sécurité alimentaire en prélude à la 26<sup>ème</sup> session du COMCEC;
- 8- **Invite** le Secrétariat général de l'OCI, le COMCEC, le SESRIC, la BID, l'ITFC et le CIDC à organiser au cours du second semestre de 2010, des réunions du comité de projets et du comité directeur sur le coton et appelle tous les Etats membres concernés, en particulier les initiateurs de projets, les institutions de l'OCI et les institutions internationales à prendre part activement à ces activités;



- 9- **Appelle** le groupe de la BID et les autres institutions financières à financer les projets du coton qui ont été adoptés par les réunions du comité de projets et du comité directeur sur le coton;
- 10- **Invite** le Secrétariat général à se mettre en contact avec les partenaires financiers en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets approuvés dans le secteur cotonnier;
- 11- **Lance un appel** à tous les Etats membres concernés pour créer une joint venture régionale de transformation du coton en collaboration avec les institutions financières nationales et régionales des pays de l'OCI et les institutions financières internationales;
- 12- **Appelle également** tous les Etats membres concernés à fournir une assistance technique aux Etats membres de l'OCI producteurs du coton en matière d'élaboration de politiques commerciales du coton pour encourager la production et se procurer les produits cotonniers à partir de chaînes durables d'approvisionnement;
- 13- **Invite en outre** toutes les institutions concernées de l'OCI à collecter régulièrement des informations des bases de données sur la production, la transformation et la consommation du coton de l'OCI;
- 14- **Exhorte** tous les Etats membres de l'OCI à fournir de façon régulière des informations sur leur secteur du coton et du textile pour les publier sur le site de l'OCI consacré au coton créé par le Secrétariat général de l'OCI;
- 15- **Demande** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTIONS NO. 3/37-E**  
**SUR**  
**LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS**

*La trente-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan du 4 au 6 djoumadah athani 1431 H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** le Programme d'Action Décennal adopté par la 3ème session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

**Considérant** la résolution no. 1/11-E(IS) adoptée par la 11ème session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21ème siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008,

**Rappelant** les dispositions de la déclaration d'Istanbul adoptée par le Sommet économique du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Turquie le 9 novembre 2009;

**Réaffirmant** la résolution no. 4/36-E sur la sécurité alimentaire des Etats membres de l'OCI adoptée par la 36ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009,

**Prenant** en considération les différentes résolutions du COMCEC, en particulier la résolution de la 25ème session du COMCEC,

**Saluant** l'intérêt particulier que la République du Soudan a accordé à l'Organisation de la première réunion ministérielle sur le projet de chemins de fer Dakar / port Soudan de l'OCI à Khartoum, Soudan le 10 décembre 2009,

**Exprimant ses remerciements** à la réunion du Groupe d'experts qui a préparé la première réunion ministérielle sur le projet de chemins de fer tenu à Khartoum, Soudan les 8 et 9 décembre 2009,

**Ayant à l'esprit** le communiqué final de la première réunion ministérielle sur le projet de chemins de fer Dakar / port Soudan de l'OCI tenue à Khartoum, Soudan le du 8 au 10 décembre 2009,

**Louant** les efforts du Secrétaire général de l'OCI pour accélérer la mise en œuvre du projet de chemin de fer Dakar port Soudan de l'OCI,

**Considérant** que le statut du Conseil islamique de l'Aviation civile (CIAC) de l'OCI est entré en vigueur depuis avril 2004,

**Rappelant** les efforts en cours menées par le Secrétariat général et le Gouvernement de la République tunisienne pour la tenue de la première réunion de l'Assemblée générale du Conseil,

**Ayant à l'esprit** l'importance du secteur de l'aviation dans la promotion de l'intégration, le développement du commerce intra-OCI et la stimulation de la croissance et de la création de ressources dans les Etats membres,

**Saluant** les initiatives du Secrétariat général pour l'élaboration de propositions de projets relatifs à la création de la fédération des organisations islamiques de transport aérien et d'une fédération islamiques des associations de transport routier,

**Rappelant** les conclusions de la réunion conjointe du 31<sup>ème</sup> comité exécutif et de la 23<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Organisation de Association islamique des Armateurs (OAIA) tenue à Dubaï, EAU, du 4 au 6 octobre 2009,

**Ayant examiné** le rapport d'activité de l'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs,

**Rappelant** le rapport du Secrétaire général sur la question:

- 1- **Approuve** la feuille de route pour la mise en œuvre du projet de chemin de fer Dakar port Soudan de l'OCI, adopté par la première réunion ministérielle tenue à Khartoum, République du Soudan;
- 2- **Exhorte** les Etats membres participant au projet de chemin de fer Dakar port Soudan de l'OCI et les institutions concernées de l'OCI à mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation à temps de la feuille de route du projet;
- 3- **Appelle** tous les Etats membres à apporter l'assistance financière et technique nécessaire au Secrétariat général de l'OCI pour organiser la Conférence des donateurs en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour le projet;
- 4- **Soutient** l'initiative du Secrétaire général de convoquer une réunion des parties prenantes au siège de l'OCI en vue de mobiliser un soutien financier pour la mise en œuvre du projet; **et Invite** les autres Etats membres, les pays donateurs et les agences internationales de développement à participer aux activités de mobilisation de fonds et à la mise en œuvre du projet;
- 5- **Demande** au Gouvernement tunisien de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec le Secrétariat général, sur la question du Conseil Islamique de l'Aviation Civile;
- 6- **Soutient** les décisions de la réunion conjointe du 31<sup>ème</sup> comité exécutif et de la 23<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Organisation de l'Association islamique des Armateurs (OAIA) d'entreprendre une réforme globale de l'association aux fins de redynamiser ses activités, et **appelle** les Etats membres à apporter l'assistance nécessaire à l'OAIA à cet effet,
- 7- **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTIONS NO. 4/37-E**  
**SUR**  
**LES ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA REDUCTION DE LA**  
**PAUVRETE**

*La trente-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan du 4 au 6 djoumadah athani 1431 H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** le Programme d'Action Décennal adopté par la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

**Considérant** la résolution no. 1/11-E(IS) adoptée par la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21<sup>ème</sup> siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008,

**Rappelant** les dispositions de la déclaration d'Istanbul adoptée par le Sommet économique du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Turquie le 9 novembre 2009;

**Réaffirmant** le soutien à la résolution 1/36-E de la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009,

**Prenant** en considération les différentes résolutions du COMCEC, en particulier la résolution de la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC,

**Rappelant** que 22 des 57 Etats membres de l'OCI font partie des pays les moins avancés (PMA) et / ou des pays enclavés; et **consciente** du fait que les effets de la pauvreté sont subis par plusieurs Etats membres particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne,

**Réaffirmant** la nécessité de la solidarité islamique et de l'action islamique commune entre les Etats membres,

**Prenant note** des promesses faites au Fonds de Solidarité islamique pour le Développement (FSID) par 38 Etats membres de l'OCI,

**Considérant** le bas niveau des promesses des Etats membres de l'OCI qui est de seulement 27% du capital de 10 milliards de dollars,

**Soulignant** l'importance du Programme spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA) pour faire face aux défis de développement et promouvoir la croissance économique dans les Etats membres de l'OCI, notamment en Afrique subsaharienne,

**Exprimant son appréciation** au Gouvernement du Burkina-Faso pour avoir organisé le forum pour la mise en œuvre du PSDA de la BID en Afrique de l'ouest, tenu à Ouagadougou, Burkina-Faso, les 28 et 29 octobre 2009,

**Prenant note** du communiqué final du premier forum ministériel sur la mise en œuvre du PSDA tenu à Ouagadougou, Burkina-Faso les 28 et 29 octobre 2009, en collaboration avec la BID,

**Saluant** les efforts déployés par l'Agence turque pour la coopération internationale et le Développement (TIKA), le Secrétariat général de l'OCI et le SESRIC pour organiser la première réunion des Institutions de Développement de la Coopération (IDCs) des Etats membres de l'OCI, tenue à Istanbul, Turquie, les 13 et 14 mai 2009,

**Se félicitant** de la déclaration d'Istanbul et des recommandations adoptées par la première réunion des Institutions de Développement de la Coopération (IDCs) des Etats membres de l'OCI, tenue à Istanbul, les 13 et 14 mai 2009,

**Rappelant** l'organisation par le SESRIC de la première réunion du Groupe d'experts des IDCs sur la mise sur pied du Comité d'Assistance de l'OCI pour le Développement (OIC-DAC) tenue à Ankara, République de Turquie les 22 et 23 décembre 2009,

**Saluant** les efforts du SESRIC, du Secrétariat général de l'OCI et du Fonds d'Abou Dhabi pour le Développement (ADFD) pour organiser la 2<sup>ème</sup> réunion des institutions de coopération et de développement, qui sera accueilli par l'ADFD et tenue à Abou Dhabi, Emirats arabes unis, les 3 et 4 mai 2010;

**Rappelant** la décision de la 33<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères sur la conclusion d'accords avec les organes et structures des Nations Unies, et **Souscrivant** à la conclusion du Protocole d'accord entre le Secrétariat général de l'OCI et l'Union internationale de télécommunications en vue de la promotion de l'utilisation des TIC pour le développement économique des pays membres de l'OCI et sur la base du principe de non charges financiers supplémentaires sur les Etats membres,

**Notant avec appréciation** les rapports pertinents du SESRIC et de la BID;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général en la matière;

- 1- **Appelle** les Etats membres à contribuer davantage en ressources financières et en nature au FSID pour couvrir le capital de 10 milliards de dollars américains;
- 2- **Exhorte** les pays qui ont fait une promesse pour le financement du FSID à régler leur contribution au fonds pour financer plus de projets pour la réduction de la pauvreté dans les Etats membres et au sein des communautés musulmanes;
- 3- **Exhorte également** tous les Etats membres et les partenaires au développement à agir collectivement aux fins d'écartier rapidement les obstacles identifiés à la mise en œuvre du PSDA;

- 4- **Invite** tous les Etats membres, les pays donateurs et les agences internationales de développement à mobiliser des ressources pour couvrir le déficit estimé à 8 milliards de dollars américains dans le PSDA entre les contributions du groupe de la Banque islamique de Développement et le montant total de 12 milliards de dollars proposé par le PSDA;
- 5- **Encourage** les efforts actuellement entrepris par le Gouvernement du Cameroun, en collaboration avec le Secrétariat général et la BID pour organiser le second forum du PSDA pour les pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe prévu à Yaoundé, République du Cameroun, les 8 et 9 juin 2010;
- 6- **Demande** aux pays d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe de préparer plus de projets et de les soumettre à la réunion susmentionnée;
- 7- **Appelle** les institutions de développement et de coopération (IDCs) des Etats membres de l'OCI à participer activement aux réunions annuelles des IDCs des Etats membres de l'OCI;
- 8- **Demande** au SESRIC de faire un rapport sur les activités des réunions annuelles des IDCs des Etats membres aux sessions annuelles du COMCEC;
- 9- **Demande** également à la CICI de relancer les activités de l'Organisation internationale de la *zakat* en tant que mécanisme viable pour l'intégration socioéconomique, la réduction de la pauvreté et la gestion des catastrophes dans les Etats membres de l'OCI;
- 10- **Demande** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTIONS NO. 5/37-E**  
**SUR**  
**LES ACTIVITES RELATIVES**  
**A LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMCEC**

*La trente-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan du 4 au 6 djoumadah athani 1431 H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** le Programme d'Action Décennal adopté par la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

**Considérant** la résolution no. 1/11-E(IS) adoptée par la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21<sup>ème</sup> siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008,

**Inspirée** par les dispositions de la Déclaration d'Istanbul adoptée par le Sommet économique du COMCEC, tenu à Istanbul, le 9 novembre 2009, notamment la volonté de renforcer la coopération économique et commerciale en vue de confronter les nouveaux défis du 21<sup>ème</sup> siècle,

**Réaffirmant** la résolution 2/36-E de la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009,

**Prenant en considération** les différentes résolutions du COMCEC, particulièrement la résolution de la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC,

**Saluant** la décision de la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC d'organiser une session d'échange de vues sur l'agriculture et le développement rural pendant la 26<sup>ème</sup> session du COMCEC, prévue à Istanbul du 5 au 8 octobre 2010,

**Notant** l'importance d'harmoniser les normes et procédures d'aliments *halals* comme la manière la plus innovatrice de promouvoir les relations commerciales et socio-économiques entre les pays de l'OCI,

**Exprimant** son appréciation au Groupe d'experts pour la finalisation des 3 documents, à savoir "les directives de l'OCI sur les aliments *halal*"; "les directives pour les organes délivrant une certification *halal*"; les directives pour l'Organe autorisé à accréditer des organes de certification *halal*",

**Se félicitant** du lancement officiel du programme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour les Etats membres de l'OCI (OIC-VET), à l'initiative du SESRIC, lors du Sommet économique du COMCEC tenu à Istanbul le 9 novembre 2009;

**Soulignant** l'importance de la coopération intra-OCI pour alléger les répercussions des crises financières et économiques mondiales sur les économies des Etats membres de l'OCI,

**Rappelant** le rapport de la 3<sup>ème</sup> réunion du forum des échanges boursières des Etats membres de l'OCI, tenue à Istanbul, République de Turquie les 24 et 25 octobre 2010,

**Rappelant également** le Cadre pour le développement et la coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI adopté par la 6<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme tenue à Damas, République arabe syrienne, du 29 juin au 2 juillet 2008, ainsi que le Plan et Programme à court terme pour la mise en œuvre dudit cadre, adopté par la première réunion du Comité de Coordination tenue à Damas, Syrie les 18 et 19 mars 2009,

**Félicitant** la République de Turquie pour avoir abrité la seconde réunion du Comité de Coordination pour l'Elaboration du rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan et Programme à court terme sur le tourisme, tenu à Antalya, les 24 et 25 mars 2010,

**Se félicitant** de l'initiative de la République islamique d'Iran d'accueillir la 7<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) en 2010,

**Saluant** la coopération active entre le CIDC et l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT) pour la mise en œuvre rapide du Projet régional sur le développement durable du tourisme dans un réseau transfrontalier de parcs et de zones protégées en Afrique de l'ouest,

**Rappelant** les propositions du Secrétariat général soumises à la 15<sup>ème</sup> réunion du comité de session tenue à Istanbul en prélude à la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC et concernant la création de l'Organisation islamique du Transport Aérien et de la Fédération des Associations de Transport Routier,

**Saluant** les efforts déployés par le SESRIC pour organiser, en collaboration avec le PNUD et la Turquie, la "Conférence internationale sur E-gouvernement : partager les expériences" (eGOVshairE2009), qui a été tenue à Antalya, République de Turquie, du 8 au 11 décembre 2009,

**Rappelant également** le rapport d'étude du bureau de coordination du COMCEC et du SESRIC visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI et à enrichir l'agenda du COMCEC,

**Prenant note** des rapports du SESRIC, du CIDC, et de la CICI à ce sujet,

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général sur la question,

- 1- **Invite** le SESRIC et la BID à organiser, en collaboration avec le Secrétariat général, le Bureau de coordination du COMCEC, le CIDC, la CICI et l'OAIA, un atelier sur la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI et d'en faire rapport à la 26<sup>ème</sup> session du COMCEC;
- 2- **Appelle** les Etats membres à signer et à ratifier les accords de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale;
- 3- **Décide** de réactiver la coopération dans les domaines de d'agriculture, du tourisme et des transports sous les auspices du COMCEC;



- 4- **Demande** au Groupe d'Experts sur la Normalisation de clarifier la question technologique en suspens et de présenter ses propositions sur les détails du mécanisme de mise en œuvre du système de certification des aliments *halal* de l'OCI;
- 5- **Demande** également au Secrétariat général de l'OCI de faire circuler le rapport du Groupe d'experts sur la Normalisation aux Etats membres pour complément de commentaires et d'en faire rapport à la 26<sup>ème</sup> session du COMCEC pour examen et adoption;
- 6- **Exhorte** les Etats membres à exploiter au maximum le Forum des bourses des valeurs de l'OCI comme une plateforme adéquate de coopération entre les bourses des valeurs et d'échange d'information, d'expérience et de meilleures pratiques dans le domaine; et accueille favorablement l'offre de la République de Turquie d'abriter la 4<sup>ème</sup> réunion du Forum des Bourses de valeurs de l'OCI les 2 et 3 octobre 2010 à Istanbul.
- 7- **Se félicite** de la décision de la première réunion des banques centrales et institutions monétaires des Etats membres de l'OCI et invite les Etats membres à participer activement à la deuxième réunion qui se tiendra les 21 et 22 septembre 2010 à Istanbul République de Turquie;
- 8- **Appelle** les Etats membres et les institutions concernées de l'OCI à développer un mécanisme de coopération similaire pour les organes régulateurs des marchés des capitaux des Etats membres de l'OCI;
- 9- **Appelle** les Etats membres de l'OCI et les entités du secteur privé à promouvoir le tourisme intra-OCI en participant activement à la seconde foire du tourisme, qui se tiendra au Caire, République arabe d'Egypte, du 10 au 13 décembre 2010;
- 10- **Invite** les Etats membres, les institutions financières, les organes bilatérales et multilatérales d'assistance au développement, les entreprises et institutions du secteur privé et les institutions concernées de l'OCI à apporter leur soutien financier et technique au projet régional sur "le développement durable du tourisme dans un réseau transfrontalier de parcs et de zones protégées en Afrique de l'ouest;
- 11- **Lance un appel** à tous les Etats membres pour qu'ils prennent les mesures appropriées pour une mise en œuvre efficace du document cadre de l'OCI sur le tourisme,
- 12- **Invite** la République islamique d'Iran à organiser en 2010 la 7<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres du tourisme; et appelle tous les Etats membres et les institutions concernées de l'OCI à participer à cette session;
- 13- **Demande** aux Etats membres de communiquer leurs points de vue et propositions sur la création d'une Organisation islamique de transport aérien et de la fédération des associations de transport routier au Secrétariat général de l'OCI qui les soumettra à la 26<sup>ème</sup> session du COMCEC.

- 14- **Exhorte** tous les Etats membres de l'OCI à communiquer au bureau de coordination du COMCEC leurs points de vues et projets proposés dans l'étude, intitulée "Renforcer de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI" présentés par le bureau de coordination du COMCEC et le SESRIC à la 25<sup>ème</sup> session du COMCEC;
- 15- **Appelle** les Etats membres à proposer de nouveaux projets et programmes pour enrichir l'ordre du jour du COMCEC à travers le comité de session;
- 16- **Exhorte** le groupe de la BID à poursuivre son soutien financier et son assistance technique aux projets du COMCEC et à développer un mécanisme spécial à cet effet;
- 17- **Demande** aux institutions concernées de l'OCI de soumettre leurs rapports et études en trois langues au bureau de coordination du COMCEC un mois au moins avant les sessions du COMCEC et les réunions du comité de suivi du COMCEC;
- 18- **Demande** au bureau de coordination du COMCEC d'assurer la coordination avec les institutions concernées pour ce qui est du contenu des rapports à soumettre par les institutions aux sessions du COMCEC et aux réunions du Comité de suivi pour éviter le chevauchement;
- 19- **Demande** aux Etats membres de participer activement à la 26<sup>ème</sup> session du COMCEC prévue à Istanbul du 5 au 8 octobre 2010;
- 20- **Invite** les représentants du secteur privé dans les Etats membres de l'OCI à participer au Forum international d'Affaires MUSIAD et à la Foire commerciale internationale qui se tiendront en marge de la 26<sup>ème</sup> session du COMCEC;
- 21- **Demande** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTIONS NO. 6/37-E**  
**SUR**  
**L'ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES**  
**ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES**  
**DANS LES PAYS NON MEMBRES DE L'OCI**

*La trente-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (session sur une vision partagée d'un monde islamique sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan du 4 au 6 djoumadah athani 1431 H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** le Programme d'Action Décennal adopté par la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005 ;

**Considérant** la résolution no. 1/11-E(IS) adoptée par la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21<sup>ème</sup> siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008,

**Rappelant** les dispositions de la déclaration d'Istanbul adoptée par le Sommet économique du COMCEC, tenue à Istanbul, République de Turquie le 9 novembre 2009;

**Réaffirmant** le soutien à la résolution 3/36-E de la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009,

**Ayant à l'esprit** les conséquences de la crise financière et économique mondiale, aggravée par la croissance négative, la détérioration des balances des paiements, la diminution de l'aide extérieure et de l'assistance publique au développement ainsi que l'augmentation du chômage et de la pauvreté dans les Etats membres,

**Saluant** les initiatives du Secrétariat général de l'OCI, du Bureau de coordination du COMCEC, du SESRIC, du CIDC, de la BID et de la CICI dans le domaine de la coordination politique pour l'augmentation des flux financiers et des investissements intra-OCI sous les auspices du COMCEC,

**Saluant également** les initiatives du Secrétariat général, du SESRIC et de l'Agence turque pour la Coopération internationale et le Développement (TIKA) pour créer un cadre de coordination entre les agences de coopération pour le développement dans les Etats membres de l'OCI,

**Exprimant** son appréciation pour les assistances financières, humanitaires et de développements, apportés par les Etats membres de l'OCI sous forme de programmes humanitaires et de développement,

**Notant** l'importance accrue de l'assistance extérieure dans la réduction de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire, la promotion du développement durable, et le renforcement des capacités institutionnelles dans les Etats membres de l'OCI, en particulier parmi ses pays les moins avancés,

**Regrettant** que malgré le progrès réalisé sur l'annulation, l'allègement et le rééchelonnement de la dette aussi bien au niveau bilatéral qu'à celui multilatéral dans le cadre des institutions de Breton Woods, le fardeau de la dette reste une contrainte majeure et un obstacle à la croissance économique et au développement humain dans plusieurs Etats membres de l'OCI,

**Considérant** les rapports du SESRIC, du CIDC, de la BID et du COMCEC,

**Ayant pris note** du rapport du Secrétaire général,

- 1- **Invite** les Etats membres de l'OCI à redoubler d'efforts pour parvenir à une alternative potentielle et à un système financier adéquat basé sur les principes islamiques, dans le cadre de l'OCI, pour éviter aux générations futures de faire face aux impacts catastrophiques des crises;
- 2- **Appelle** à la construction d'un partenariat et d'une coordination plus efficace entre Etats membres, institutions et agences de développement de l'OCI aux fins d'atténuer les effets des crises économiques mondiales et parvenir à un développement durable dans les Etats membres de l'OCI;
- 3- **Réaffirme** l'importance du Forum économique islamique mondial (FEIM) et **Appelle** les responsables gouvernementaux et les gens d'affaires des Etats membres de l'OCI et de la communauté internationale à participer activement au 7<sup>ème</sup> FEIM prévu à Kazakhstan en 2011;
- 4- **Demande** aux Etats membres de soutenir les efforts visant à l'établissement de projets transfrontaliers pour promouvoir le développement socioéconomique et d'instauration de la paix dans les Etats membres de l'OCI;
- 5- **Appelle** à l'exécution des projets de développement des infrastructures, des régimes de libre échange et des plans d'investissement dans les Etats membres pour aider à améliorer le revenu de leurs populations rurales et petits exploitants agricoles et à réduire leur vulnérabilité aux fluctuations des prix dans les marchés mondiaux;
- 6- **Demande** au SESRIC de continuer à suivre les développements de l'économie mondiale et leurs répercussions socioéconomiques sur les Etats membres de l'OCI et d'en faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC avec un ensemble de recommandations;
- 7- **Appelle** les Etats membres à continuer d'apporter toutes les formes possibles d'assistance aux Etats les moins avancés ainsi qu'aux communautés musulmanes dans les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation ;
- 8- **Félicite** aux Gouvernements de Turquie, d'Egypte, de Libye, et d'Arabie Saoudite pour leur assistance respective à certains Etats membres de l'OCI durant l'année 2009;

- 9- **Invite** les Etats membres à continuer à fournir volontairement au Secrétariat général des rapports annuels sur leurs assistance aux Etats membres ainsi qu'aux communautés musulmanes;
- 10- **Prend note** des efforts actuellement entrepris par les institutions de développement et de coopération des Etats membres de l'OCI pour envisager la possibilité de créer un comité de l'OCI pour l'aide au développement (OIC-DAC) en vue de promouvoir l'aide au développement parmi les Etats membres de l'OCI,
- 11- **Demande** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et de soumettre un rapport sur chaque point de A à F à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

## A - ASSISTANCE ECONOMIQUE A LA REPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

**Réaffirmant** l'entière solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan, à un moment particulièrement critique de l'histoire de ce pays;

**Se référant** aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur ce conflit;

**Déplorant** le séparatisme agressif soutenu par l'Arménie et qui a eu pour théâtre la région du Nagorny Karabakh, en République d'Azerbaïdjan, a été suivi de l'agression et de l'occupation par l'Arménie de 20% des territoires azerbaïdjanais et provoqué l'exode forcé de plus d'un million d'azerbaïdjanais qui ont été chassés de force de leurs foyers, dans un scénario qui rappelle le sinistre concept du nettoyage ethnique ;

**Consciente** du fait que les préjudices économiques infligés à l'Azerbaïdjanais se chiffrent déjà à plus de 60 milliards de dollars ;

**Accueillant favorablement et appréciant** l'assistance accordée par certains Etats membres et par les organes spécialisés de l'OCI, les institutions des Nations unies et les organisations internationales ;

**Soulignant** le fait qu'en dépit des efforts et des acquis réalisés par la république d'Azerbaïdjan dans la résolution des problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, ce pays a encore besoin de l'assistance technique et financière des pays donateurs et des organisations internationales ;

- 1- **Lance un appel** aux Etats membres, à la communauté internationale et aux institutions islamiques pour qu'ils accordent au gouvernement d'Azerbaïdjan une assistance financière et technique en vue du lancement de projets de développement destinés à améliorer les conditions de vie et le statut social des personnes déplacées.
- 2- **Invite** les Organisations internationales à continuer à soutenir les activités de développement économique et social en Azerbaïdjan.

## **B - ASSISTANCE ECONOMIQUE AU PEUPLE DU JAMMU ET CACHEMIRE**

**Rappelant** également l'ensemble des résolutions antérieures de l'OCI sur l'assistance au peuple du Jammu et Cachemire, notamment la résolution 23/30-E de la 30<sup>ème</sup> session du CMAE ;

**Exprimant** sa profonde sympathie avec les victimes, leurs familles et le peuple du Jammu et Cachemire ayant subi de lourdes pertes en vies humaines et en dommages socioéconomiques et environnementaux à la suite du terrible séisme qui a frappé le sud de l'Asie le 8 octobre 2005 ;

**Exprimant également** sa gratitude pour l'assistance, les contributions et les promesses de la communauté internationale et notamment de la part des Etats membres, dans le cadre 13 des efforts d'assistance et de réhabilitation des victimes du séisme, et qui reflètent l'esprit de solidarité islamique et de coopération, pour faire face aux défis posés par ces catastrophes naturelles sans précédent ;

**Exprimant également** sa profonde appréciation de l'assistance accordée aux Cachemiris par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI ;

- 1- **Appelle** à la mise en œuvre diligente des recommandations contenues dans le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Jammu et Cachemire, en particulier la création d'un Fonds spécial d'Assistance au peuple cachemiri et à mettre l'accent sur les besoins de la jeunesse cachemirienne dans le domaine de l'enseignement supérieur et ce, à travers l'octroi de bourses d'études dans les collèges et les centres de formation professionnelle et la création d'opportunités d'emploi.
- 2- **Lance** un appel aux Etats membres et aux institutions islamiques tels que le Fonds de Solidarité islamique, la Banque islamique de développement et les institutions caritatives pour qu'ils accordent une assistance humanitaire généreuse au peuple cachemiri dont les souffrances ont été aggravées encore plus par le séisme meurtrier d'octobre 2005.
- 3- **Encourage** la communauté internationale et plus particulièrement les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes du monde musulman à continuer à fournir les fonds et l'assistance requise pour soutenir les efforts de réhabilitation et de reconstruction en cours dans les régions affectées du Jammu et Cachemire.
- 4- **Invite** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiris dans les différentes universités et institutions éducatives des pays de l'OCI.

### C. ASSISTANCE ECONOMIQUE A LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE :

**Rappelant** la résolution no. 11/36-P sur la situation en Côte d'ivoire, adoptée par la 36<sup>ème</sup> session du CMAE, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009, ainsi que l'ensemble des résolutions antérieures de l'OCI afférentes à cette question;

**Prenant note** de l'accord de paix signé à Ouagadougou le 4 mars 2007 par le Président Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'ivoire et M. Guillaume Kibgafore Soro, Secrétaire général des forces nouvelles, sous les auspices du Président Blaise Compaoré, Président du Burkina-Faso et Président de la Communauté des Etats d'Afrique de l'ouest (ECOWAS);

**Prenant également note** de la reconduction de M. Guillaume Kibgafore Soro, en tant que Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la Côte d'ivoire le 12 février 2010;

**Prenant en outre note** des derniers développements de la situation sociopolitiques dans ce pays, et en particulier la formation d'un nouveau Gouvernement le 4 mars 2010;

**Réaffirmant** la nécessité de la reconstruction de la Côte d'ivoire et plus particulièrement la réhabilitation de son économie nationale:

- 1- **Encourage** les signataires de l'accord de paix de Ouagadougou et le Gouvernement de Côte d'ivoire à appliquer effectivement les dispositions de l'accord en vue de rétablir la paix, de promouvoir la réconciliation nationale et d'œuvrer à l'organisation d'élections présidentielles en Côte d'ivoire,
- 2- **Invite** les Etats membres et le Secrétariat général de l'OCI à accorder leur appui financier, matériel et logistique pour l'organisation des élections générales en Côte d'ivoire,
- 3- **Invite** les Etats membres de l'OCI, les institutions financières islamiques et les donateurs à accorder leur assistance à la reconstruction de la Côte d'ivoire et à la réhabilitation de son économie nationale,
- 4- **Réitère** sa décision de créer un fonds spécial pour la reconstruction des régions de Côte d'ivoire affectées par la crise,
- 5- **Demande** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour organiser une conférence de donateurs pour la reconstruction de la Côte d'ivoire,
- 6- **Demande** également au Secrétaire général d'effectuer aussitôt que possible une visite en Côte d'ivoire afin de marquer l'appui de l'OCI à l'accord de paix de Ouagadougou et sa solidarité avec la Côte d'ivoire,

#### D. ASSISTANCE ECONOMIQUE A LA REPUBLIQUE DE GUINEE :

**Consciente** de la situation économique et politique préoccupante qui prévaut en République de Guinée depuis 3 ans;

**Consciente** également du lourd fardeau que la République de Guinée a dû assumer à la suite de l'afflux massif sur son territoire de vagues de réfugiés en provenance de Sierra Leone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire;

**Considérant** l'accord d'Ouagadougou signé le 15 janvier 2010, sous les auspices du Président du Burkina-Faso et médiateur de la CEDEAO dans la crise guinéenne.

**Prenant note** des mesures prises par la République de Guinée pour le retour à l'ordre constitutionnel dont la désignation d'un Président par intérim, Président de la transition, d'un Premier Ministre Chef de Gouvernement de transition issu de l'opposition, la nomination d'un Gouvernement de transition, la nomination d'une présidente et deux vice présidents d'un conseil de transition, la désignation des membres du conseil national de transition et la fixation de la date du premier tour des élections présidentielles.

- 1- **Lance un appel** aux Etats membres pour qu'ils apportent une assistance matérielle et financière urgente substantielle au Gouvernement d'union nationale de transition pour lui permettre de faire face aux graves problèmes économiques et sociaux qui existent dans le pays, et faciliter la préparation nécessaire vers des élections libres et transparentes.
- 2- **Lance également un appel** à la Banque islamique de Développement pour qu'elle accorde une assistance financière substantielle et à des conditions favorables à la République de Guinée, pour lui permettre de réaliser les projets urgents de développement et améliorent les conditions de vie des populations.

#### E. ASSISTANCE ECONOMIQUE AU YEMEN :

**Prenant note** des malheureux événements qui se sont produits à Saada au cours de ces dernières années,

**Prenant également note** de la visite effectuée par le Professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'OCI en République du Yémen le 31 octobre 2009 et de l'accueil favorable réservé par l'OCI à la détermination du leadership yéménite d'établir un dialogue politique exhaustif auquel tous les parties politiques doivent être invités conformément à la légitimité constitutionnelle et aux constantes nationales;

**Rappelant** l'appel au cessez-le-feu à Saada lancé par le Secrétaire général le 22 août 2009;

**Appuyant** les efforts de l'OCI au Yémen par le biais de son programme d'assistance humanitaire;



- 1- **Invite** les Etats membres de l'OCI et la communauté internationale à mobiliser l'assistance humanitaire et à soutenir les efforts du Gouvernement yéménite sur la mise en œuvre du programme de rapatriement des réfugiés et leur retour dans leurs foyers dont ils avaient été chassés par la guerre à Saada,
- 2- **Invite** les Etats membres à intensifier leurs efforts et à mobiliser l'assistance pour appuyer les efforts de la République yéménite pour la reconstruction de la région de Saada dévastée par la guerre;
- 3- **Appelle** les institutions internationales concernées et les pays donateurs à augmenter leur aide publique et à soutenir le Gouvernement yéménite pour surmonter les conséquences des événements de Saada;

#### **F. ASSISTANCE ECONOMIQUE A LA REPUBLIQUE DE KAZAKHSTAN :**

- 1- **Appelle** la BID et les Etats membres de l'OCI à apporter leur conseils et d'autres formes d'assistance pour le développement d'un système financier islamique en Asie centrale et au Kazakhstan, prenant en compte la récente introduction d'une législation appropriée dans ce pays;
- 2- **Appelle** les Etats membres concernés à envisager la création d'un groupement céréalière de l'OCI et à bien soutenir l'intention du Kazakhstan d'accueillir le forum des céréales de l'OCI à Astana en 2011 avec la coopération et le financement de la BID.

**RESOLUTIONS NO. 7/37-E  
SUR  
LA RECONSTRUCTION ECONOMIQUE DE L'AFGHANISTAN**

*La trente-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan du 4 au 6 djoumadah athani 1431 H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** le Programme d'Action Décennal adopté par la 3ème session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005,

**Rappelant également** la Résolution 1401 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

**Rappelant aussi** la position commune des Etats membres de l'OCI en faveur d'un engagement à long terme à l'égard de l'Afghanistan en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité et de la réhabilitation socioéconomique du pays ;

**Soucieux** d'amorcer le processus de reconstruction globale en Afghanistan dans le cadre d'un engagement à long terme axé sur la stabilité et la durabilité ;

**Réaffirmant** son engagement à soutenir les efforts internationaux pour la reconstruction de l'Afghanistan ;

**Rappelant** les promesses faites par le Royaume d'Arabie Saoudite lors des conférences de Tokyo et Londres en vue de soutenir les projets de développement en Afghanistan pendant les trois années à venir et à hauteur de 200 millions et 150 millions de dollars US, respectivement ;

**Rappelant** que l'Afghanistan se trouve à la charnière de plusieurs grandes régions historique, notamment l'Asie centrale et le Sud du continent, et que ces avantages sont valorisés par plusieurs facteurs et en premier lieu celui de la croissance soutenue des communications interrégionales voire internationales ;

**Réaffirmant** son engagement à prêter son concours à la formation des experts dans les domaines médical, agraire, technique, pédagogique et autres ;

**Réalisant** le fait qu'en aidant l'Afghanistan on peut contribuer à la paix et à la stabilité non seulement de la région mais aussi du monde entier ;

1. **Invite** le Secrétariat général et les institutions de l'OCI à organiser une conférence internationale pour le renforcement de la contribution de l'OCI à la reconstruction de l'Afghanistan.
2. **Encourage** les Etats membres, le Secrétariat général et les institutions spécialisés à poursuivre leurs efforts pour la mobilisation des fonds en vue de la reconstruction des infrastructures civiles et d'une meilleure coordination dans ce domaine.

3. **Invite** les Etats membres à soutenir à la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan.
4. **Invite Egalement** les Etats membres à prêter leur assistance au gouvernement afghan sur ses efforts de lutte contre la drogue et pour accélérer le processus de création de sources de revenus alternatives et durables pour les paysans.
5. **Se félicite** des efforts de reconstruction entrepris par les Etats voisins de l'Afghanistan et invite les Etats membres de l'OCI à continuer à accorder leur assistance à l'Afghanistan.
6. **Encourage** les Etats membres à participer activement au développement infrastructurel en Afghanistan, y compris et avant tout par la construction d'autoroutes internationales, de voies ferrées, de barrages, de centrales hydroélectriques, de lignes de transmission etc.
7. **Invite** les Etats membres à contribuer à la mise en œuvre des programmes et projets relatifs à l'exportation d'électricité à partir des autres pays d'Asie centrale.
8. **Invite** le Secrétariat et les institutions de l'OCI à examiner en étroite coordination avec les Etats membres concernés la proposition faite par le Tadjikistan et relative à la construction de la ligne ferroviaire Douchanbé-Mazari-Sharif- Herat (avec les lignes secondaires Hayratan – Mazari-Sharif et Kushka – Herat)
9. **Invite** le Secrétariat et les institutions de l'OCI à prêter leur assistance technique aux Etats membres concernés sur l'élaboration et la construction des routes de transit reliant les pays d'Asie centrale à l'Iran et au Pakistan via l'Afghanistan et ce dans le cadre du développement infrastructurel en Afghanistan.
10. **Invite** le Secrétariat et les institutions de l'OCI à encourager les Etats membres à participer à l'exécution des projets liés à la construction de lignes de transport d'électricité entre le Kirghizstan, le Tadjikistan, l'Afghanistan, et le Pakistan.
11. **Demande** au secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

**RESOLUTIONS NO. 8/37-E  
SUR  
LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS  
DE L'OCI OPERANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE**

*La trente-septième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan du 4 au 6 djoumadah athani 1431 H (18-20 mai 2010) ;*

**Rappelant** le Programme d'Action Décennal adopté par la 3ème session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, les 7 et 8 décembre 2005,

**Considérant** la résolution no. 1/11-E(IS) adoptée par la 11ème session de la Conférence islamique au Sommet (session de la Oummah islamique au 21ème siècle), tenue à Dakar, République du Sénégal les 13 et 14 mars 2008,

**Réaffirmant** le soutien à la résolution 5/36-E de la 36ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009,

**A) CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET DE FORMATION DANS LES PAYS ISLAMIQUES (SESRIC):**

**Consciente** du rôle du SESRIC dans la recherche, les statistiques, la formation et les publications concernant différentes questions économiques et sociales d'intérêt commun pour les Etats membres de l'OCI;

**Félicitant** au SESRIC pour la qualité et la pertinence de sa périodique de recherche et de statistiques et de ses autres publications;

**Notant avec appréciation** le rôle du Centre dans la collaboration avec les institutions régionales telles que les institutions pertinentes de l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international;

**Saluant** le rôle et les efforts du SESRIC dans l'organisation avec succès, de la première réunion des Institutions de Développement et de Coopération des Etats membres de l'OCI, tenue à Istanbul, Turquie, les 13 et 14 mars 2009, et la première réunion des banques centrales et autorités monétaires des Etats membres de l'OCI, tenue à Istanbul, République de Turquie, le 3 octobre;

**Saluant également** le Centre pour avoir initié et conçu le programme d'enseignement et de formation professionnelle pour les pays membres de l'OCI (OIC-VET), qui a été officiellement lancé lors du Sommet économique du COMCEC, tenu à Istanbul le 9 novembre 2009;

**Reconnaissant** le rôle décisif du SESRIC et de la BID dans les activités du Groupe de Travail statistique de l'OCI, et saluant leurs efforts pour l'organisation parfaite de la réunion des organisations nationales des statistiques (NSOs) tenue à Istanbul les 22 et 23 mars 2010;

**Reconnaisant** avec une profonde appréciation les contributions de la République de Turquie, de l'Etat du Koweït, du Royaume d'Arabie Saoudite et de l'Etat des Emirats arabes unis à la construction du nouveau siège du Centre;

**Ayant pris note** du rapport d'activités présenté par le SESRIC,

- 1- **Appelle** les Etats membres à s'efforcer de mettre en œuvre les recommandations et propositions de projets figurant dans les rapports et études du SESRIC comme faisant partie des points les plus saillants de l'agenda économique de l'OCI;
- 2- **Invite** tous les Etats membres à fournir régulièrement au centre leurs données et informations statistiques en utilisant les facilites données par le site internet du centre, en vue de renforcer le mécanisme de collecte des données et informations officielles et récentes établi par le Centre;
- 3- **Exhorte** les Etats membres à contribuer à la formation pour le renforcement des capacités et d'autres activités de coopération techniques du Centre et à en tirer le maximum de profit;
- 4- **Soutient** le plan de travail de la phase d'application pilote de l'OIC-VET et donne mandat au SESRIC pour procéder à la mise en œuvre du plan;
- 5- **Appelle** les Etats membres et les institutions de l'OCI, notamment la BID, à soutenir le centre dans la mise en œuvre du programme d'enseignement et de formation professionnelle pour les Etats membres de l'OCI (OIC-VET) et à intégrer leurs programmes de formation professionnelle dans les programmes de OIC-VET, créant ainsi une plate forme commune de l'OCI au bénéfice des Etats membres dans cet important domaine;
- 6- **Appelle** les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à régler leurs contributions statutaires au budget du centre et à s'efforcer de payer leurs éventuels arriérés, dans les meilleurs délais possibles;
- 7- **Invite** les autres Etats membres à contribuer à la construction du nouveau siège du Centre le plus rapidement possible;
- 8- **Demande** au secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

**B) CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE (CIDC):**

**Félicitant** le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) pour avoir organisé avec succès la 12<sup>ème</sup> foire commerciale des Etats membres de l'OCI (OIC-EXPO) au Caire, République arabe d'Egypte, du 11 au 16 octobre 2009,

**Félicitant** le CIDC pour avoir organisé, en collaboration avec la société islamique internationale de financement du commerce (ITFC), la première réunion annuelle des organes de promotion du commerce du réseau des Etats africains francophones membres de l'OCI, tenu à Casablanca les 23 et 24 décembre 2010,

**Prenant note** avec appréciation des séminaires et sessions de formation sur les stratégies de promotion des exportations et des investissements, l'impact de la crise alimentaire sur les économies des Etats membres et les perspectives de développement du commerce et des investissements dans le secteur agricole,

**Considérant** l'entrée en vigueur du protocole sur le Système des tarifs préférentiels pour le TPS-OIC (PRETAS), le 5 février 2010,

**Ayant pris note** du rapport présenté par le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC):

- 1- **Appelle** le CIDC à intensifier ses consultations avec les groupements économiques régionaux auxquels appartiennent des Etats membres de l'OCI, en vue d'accélérer le processus de ratification du Système des tarifs préférentiels de l'OCI (PRETAS);
- 2- **Exhorte** le CIDC à approfondir et à élargir le contenu de ses foires et expositions en renforçant sa coopération avec les organes de promotion du commerce des Etats membres de l'OCI dans tous les domaines, en collaborant avec la CICI;
- 3- **Demande** aux Etats membres de continuer à fournir au CIDC des données statistiques et règlements relatifs au commerce et à l'investissement;
- 4- **Demande** au secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

**C) BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)**

**Notant avec appréciation** l'engagement du groupe de la BID envers la satisfaction des besoins de développement et de financement des Etats membres de l'OCI, notamment les pays les moins avancés et les pays enclavés,

**Saluant** le groupe de la BID pour son soutien aux différents programmes de développement dans les domaines économiques, particulièrement le programme de coton de l'OCI et les forums de l'industrie alimentaire,

**Saluant également** les efforts de la BID dans la mise en œuvre du Programme spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA), particulièrement dans l'organisation avec succès, du forum pour la mise en œuvre du PSDA pour les pays ouest africains membres, tenue à Ouagadougou Burkina-Faso, les 28-29 octobre 2009,

**Notant** les efforts en cours pour organiser la seconde édition du forum du PSDA pour la sous région de l'Est, du centre et du sud de l'Afrique prévue à Yaoundé, Cameroun.

**Préoccupée** par les contributions inadéquates faites par les Etats membres au Fonds de Solidarité islamique pour le Développement (FSID) qui a seulement reçu des engagements de 27 % seulement de son objectif visé de 10 milliards de dollars,

**Louant** les efforts de la Société islamique internationale du financement du commerce, (ITFC) qui a apporté son soutien à l'organisation de séminaires de formation pour les Etats membres et un soutien financier à la promotion du commerce intra-OCI,

**Prenant note** du progrès réalisé sur la mise en œuvre du "Programme exécutif de la feuille de route pour le renforcement du commerce intra-OCI" élaboré par les institutions concernées de l'OCI,

**Notant avec appréciation** le fait que 21 pays africains membres ont, au cours des quarts dernières années, bénéficié de différentes sessions de formation, séminaires et services d'experts sous le programme de coopération technique de la BID,

**Notant également** que la BID a continué de financer des opérations au bénéfice des femmes, en vue de promouvoir la priorité accordée à la promotion du rôle de la femme dans le domaine du développement,

**Félicitant** la Société islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID) pour avoir approuvé des projets dans différents secteurs en vue d'intensifier la promotion du secteur privé,

**Prenant note** du rapport du groupe de la BID à ce sujet;

- 1- **Demande** au groupe de la BID de mobiliser des fonds supplémentaires particulièrement des fonds concessionnels pour accroître son financement des programmes et projets de développement dans les Etats membres de l'OCI, particulièrement les pays les moins avancés;
- 2- **Exhorte** les Etats membres n'ayant pas encore annoncé leurs contributions volontaires au fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

– fonds de réduction de la pauvreté – à s’empresse de le faire et invite les Etats ayant déjà annoncé leurs contributions à veiller au versement desdites contributions pour permettre au fonds de concrétiser ses nobles objectifs

- 3- **Appelle** l'ITFC à élargir ses opérations de financement de l'exportation en appliquant pour ces opérations un taux internationalement compétitif;
- 4- **Demande** à la SID et à l'ITFC d'apporter leur soutien au secteur privé aux fins de relever les défis de développement et de promouvoir l'échange de biens et de services dans les Etats membres de l'OCI;
- 5- **Demande** au secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

#### D) CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CICI)

**Notant avec satisfaction** que la CICI concentre ses activités sur les secteurs de l'agriculture, de l'immobilier et de l'énergie dans les Etats membres de l'OCI, notamment dans la région africaine,

**Se félicitant** de l'offre faite par la République arabe d'Egypte pour accueillir le 5<sup>ème</sup> Forum des Femmes d'affaires au Caire du 22 au 24 avril 2010,

**Exprimant** son appréciation de l'initiative de la CICI de créer le portail de l'OCI sur le tourisme en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI et le CIDC,

**Considérant** le rapport de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI),

- 1- **Encourage** les chambres nationales de commerce et d'industrie des Etats membres à participer activement aux projets de la CICI pour la promotion et l'expansion des échanges commerciaux;
- 2- **Invite** la CICI à explorer l'organisation de réunions du secteur privé en marge des foires commerciales des Etats membres de l'OCI qui sont organisés tous les deux ans par le CIDC;
- 3- **Demande** au secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

#### E) ORGANISATION DE L'ASSOCIATION ISLAMIQUE DES ARMATEURS (OAIA):

**Prenant note** de l'ouverture du bureau de Jakarta du Club islamique pour la protection et l'indemnisation (P&I) club, le 26 février 2009,



**Exprimant sa gratitude** à Son Altesse Cheick Mohamed Bin Rachid Al Maktoum, Vice-président et premier Ministre des Emirats arabes unis, Emir de Dubaï pour avoir accueilli le 31<sup>ème</sup> Comité exécutif et la 23<sup>ème</sup> Assemblée générale d'OAIA à Dubaï, du 4 au 6 octobre 2009,

**Considérant** le rapport de l'Organisation de l'Association islamique des Armateurs (OAIA),

- 1- **Exhorte** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer le statut de l'Organisation de l'Association islamique des Armateurs pour lui permettre de développer le transport maritime dans les Etats membres, en vue de la croissance des échanges commerciaux intra-OCI;
- 2- **Appelle** l'OAIA à accroître ses efforts pour acquérir différentes catégories de vaisseaux aux fins de contribuer à la croissance du commerce intra-OCI et de renforcer sa position dans le domaine de la navigation maritime;
- 3- **Demande** au secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI.